



BULLETIN MUNICIPAL

Wentworth - Mars 2015

JOUR DE LA TERRE

22 AVRIL

et tous les jours



Pour souligner le **Jour de la Terre**, la municipalité offrira aux citoyens et citoyennes des bouteilles d'eau réutilisables.

Venez chercher la vôtre au bureau municipal
114, chemin Louisa
entre 9 h et 16 h
le 22 avril 2014

Une par personne
Quantité limitée



Réduire

Modifier ses habitudes de consommation en évitant d'acheter, d'utiliser des produits jetables, suremballés ou emballés en portions individuelles constitue la meilleure façon de réduire à la source notre production de déchets !

Réutiliser

Un autre moyen de diminuer la quantité de déchets produits est de réutiliser des objets le plus souvent possible. Donner des objets non utilisés à des organismes de charité ou encore réparer un objet brisé sont deux excellentes pratiques de réemploi.

Recycler

Le recyclage, c'est d'abord la collecte sélective du papier, du carton, du plastique, du métal et du verre offerte par la municipalité. Par le tri de nos matières résiduelles, on peut recycler près de 50% des déchets produits à la maison !

D'AUTRES PETITS GESTES QUI FONT UNE DIFFÉRENCE

- N'imprimez que ce qui est nécessaire;
- Prenez des sacs réutilisables;
- Rapporter les bouteilles consignées;
- Économisez l'eau;
- Faites un jardin.



MÉNAGE DU PRINTEMPS

Vous avez des biens réutilisables en bon état qui ne vous servent plus? Apportez-les à votre écocentre!

L'Écocentre Les Bons Voisins est situé au 40 Sideline, à Gore



**Vous voulez communiquer avec nous ?
Plusieurs options s'offrent à vous!
Par téléphone, par courriel, ou en personne!**

**Nos bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h**

- **BUREAU MUNICIPAL**
- **114, chemin Louisa, Wentworth, Qc J8H 0C7**
- **Téléphone : (450) 562-0701**
- **Télécopieur: (450) 562-0703**
- **Courriel: info@wentworth.ca**
- **Site Internet: www.wentworth.ca**



MOT DU MAIRE

Bonjour à tous et à toutes,

Nous débutons déjà la deuxième année de notre mandat. L'année qui débute se voudra une continuité de la première année qui, sans prétention, peut être qualifiée de respectueuse envers chacun et chacune.

Le principal dossier de cette deuxième année sera la mise en œuvre de la réglementation sur la protection du lac Louisa. Rappelons ici, qu'à environ 10 kilomètres de notre lac, des infestations ont été constatées, notamment par le myriophylle en épis. Nous croyons qu'il y a urgence d'agir.

Après plusieurs séances de travail, la rédaction de la réglementation est maintenant terminée. La mise en œuvre aura lieu au tout début du printemps. Votre conseil est tout à fait conscient que tous ne seront pas d'accord. L'application d'un règlement est astreignante et cause souvent un inconfort. Par contre, je présume que nous pouvons compter sur la collaboration de tous. N'oublions pas que le but recherché est de protéger notre lac et ce, au bénéfice de tous. Votre conseil considère que la réglementation municipale doit être un outil qui favorise l'épanouissement collectif et non un instrument punitif.



Source de l'image: Wikipedia



Dans un autre ordre d'idée, j'ai reçu plusieurs commentaires concernant la sécurité sur nos routes notamment l'excès de vitesse observé dans plusieurs secteurs. Madame Black, notre directrice générale, le capitaine Huard de la S.Q et moi avons eu une rencontre pour discuter de ce sujet. Nous pouvons grandement améliorer cette situation. Comme il s'agit souvent des mêmes véhicules en infraction, un simple signalement à la S.Q. via le comité Bon voisin, Bon œil (marque et couleur du véhicule, numéro d'immatriculation si possible et l'heure et l'endroit de l'observation) serait requis. Nous avons reçu l'assurance qu'une auto-patrouille sera dépêchée sur les lieux pour intercepter ces véhicules et rappeler leur conducteur à l'ordre.

La sécurité est une responsabilité commune, n'attendons pas qu'un drame se produise.

Recevez mes meilleures salutations.

Votre maire,

Marcel Harvey

TAXES MUNICIPALES



Dernièrement, vous avez reçu votre compte de taxes municipales. Nous vous rappelons que toutes les taxes municipales supérieures à 300 \$ peuvent être payées, en un seul versement unique ou en trois versements égaux, sans intérêt à condition que les dates des versements, inscrites sur votre compte de taxes, soient respectées.

Ajoutez ces dates à votre calendrier ou faites-nous parvenir des chèques postdatés afin de respecter l'échéance. Vous déménagez ? Assurez-vous de faire votre changement d'adresse à la municipalité! Vous n'avez pas reçu votre compte? Contactez-nous sans tarder!



Date des versements

IMPORTANT— Le paiement des taxes en trois versements sans intérêt est un privilège. Un retard sur l'un ou l'autre des versements annulera ce privilège. Le montant total devient alors immédiatement exigible et les intérêts sont calculés à partir de cette date jusqu'au règlement complet des taxes dues.

MERCI

À toutes les personnes qui ont pris le temps de compléter le sondage sur les besoins des familles et des aînés de Wentworth!



Les résultats compilés serviront à établir une politique qui correspondra vraiment aux besoins des familles et des aînés de Wentworth.

Prédictions de la Marmotte de Wentworth



Le printemps arrivera... tout de suite après l'hiver.



AU PRINTEMPS,

La vigilance ne doit pas s'envoler en fumée...

Nous ne pouvons prédire ce que le printemps nous réserve dans le registre des incendies de forêt. Cependant, nous savons qu'avec un peu de beau temps, la situation peut rapidement devenir critique. Voici quelques certitudes qui devraient inciter à la vigilance:

Au printemps, les risques se situent en surface. Même si la neige a bien humidifié les profondeurs du sol, les feuilles mortes, l'herbe sèche et les broussailles peuvent allègrement propager le feu. De surcroît, ces matières s'assèchent très rapidement, puisqu'elles retiennent peu l'humidité.



Au printemps, les incendies qui menacent la forêt ne prennent pas nécessairement naissance en forêt, mais en bordure de celle-ci. En effet, bon nombre de sinistres surviennent à la jonction des zones résidentielles et forestières et constituent non seulement une menace pour les boisés mais aussi pour les résidences.

Les conditions printanières, qui rendent la forêt particulièrement vulnérable, perdurent jusqu'à ce que la nouvelle végétation soit abondante et retienne l'humidité.

Au printemps, les risques sont essentiellement liés à l'activité humaine, puisque la foudre est peu fréquente. Les divers brûlages des résidants provoquent généralement près de la moitié des incendies combattus avant la fin mai.

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) et votre service incendie invitent donc tous les citoyens à faire preuve de vigilance, lors de leurs activités printanières.

FEU D'AMBIANCE
D'une largeur maximum de un (1) mètre ou moins, dans une cours privée

AUCUN PERMIS N'EST REQUIS
Vous n'avez plus besoin de téléphoner.
Assurez-vous toutefois Avant qu'il n'y a pas d'interdiction de feu.

BRÛLAGE
Pour du branchage d'arbres, d'arbustes ou de plantes- plus de un (1) mètre de diamètre.

UN PERMIS EST REQUIS
C'est GRATUIT!
Prenez rendez-vous en appelant au bureau municipal au moins 3 jours à l'avance afin qu'un Officier puisse d'abord inspecter l'emplacement avant l'émission du permis.



Le Canton de Wentworth est fier de vous offrir les cours suivants au Centre Communautaire Wentworth situé au 86 Chemin Louisa.

Coût / 10 cours : 50 \$ résidents / 75 \$ non-résidents

Les lundis à 10h
Débutant le 13 avril 2015

Les vendredis à 10h
Débutant le 17 avril 2015

Un minimum de 10 participants est requis par cours et les cotisations DOIVENT être payées avant le 1^{er} avril 2015, à l'Hôtel de Ville.

Information et inscription: June Parker
450-562-8664 bigred2171@bell.net

VOUS AVEZ DES PROJETS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION?



AVANT d'entreprendre des travaux:

1 Communiquez avec le Service de l'urbanisme afin d'obtenir toute l'information nécessaire.

2 Prenez rendez-vous avec l'inspectrice municipale, madame Renaud 450-562-0701 poste 2921, si un permis est requis.



MODIFICATION AU RÈGLEMENT PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Dans le but d'empêcher la contamination de l'eau potable le Gouvernement du Québec a modifié la réglementation sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (chapitre Q-2, r.35.2) remplace dorénavant le Règlement sur le captage des eaux souterraines (chapitre Q-2, r.6).

Votre conseil municipal réfléchit aux moyens à mettre en œuvre pour soutenir nos citoyens dans ces changements. Au cours de l'été, nous communiquerons avec vous par lettre afin de vous aider à vous conformer à ces nouvelles modifications qui nous sont imposées.

Parmi les nouvelles normes de ce règlement:

À moins qu'une installation de prélèvement d'eau souterraine soit obturée conformément à l'article 20, celle-ci doit, en tout temps, être exploitée dans les conditions suivantes:

- 1° l'installation doit être munie d'un couvercle sécuritaire, résistant aux intempéries, aux contaminants, à la vermine et, si l'installation est exposée à des risques d'immersion, aux infiltrations d'eau;
- 2° l'installation doit être visible, d'une hauteur de 30 centimètres au dessus du sol.
- 3° la finition du sol autour de l'installation doit empêcher la présence d'eau stagnante et prévenir le ruissellement d'eau en direction de l'installation sur une distance de 1 m autour de l'installation;



Vous trouverez le lien du règlement complet sur notre site web.



TOURNOI DE PÊCHE

6 juin chez les Alguire
au 96, Lac Louisa Nord.
Inscription à 8h

*Une levée de fond
pour ensemercer
le lac Louisa
avec des truites!*

Bienvenue à tous!

Georges Alguire (450) 533-4723



Cycle de vie du monarque



SAVIEZ-VOUS QUE...

L'asclépiade est la plante hôte du monarque. La protéger contribue à la survie de ces magnifiques papillons.

MESSES—EGLISE ANGLICANE ST-AIDAN'S

86, ch. Louisa, Wentworth



Les messes auront lieu: 15 mars, 5 avril (Pâques), 19 avril, 17 mai 2015 à 10 h.

Étude du Carême—24 février, 3,10,17 et 24 mars à 18h au Centre communautaire Trinity, 4 ch. Cambria à Gore.

VOUS ÊTES TOUS BIENVENUS!

MONASTÈRE PROTECTION DE-LA-MÈRE-DE-DIEU

Archidiocèse orthodoxe Roumain 168, chemin Louisa



Divine Liturgie

Tous les dimanches
10 h 30

VOUS ÊTES TOUS BIENVENUS!